



ALLERGIEZENTRUM SCHWEIZ
CENTRE D'ALLERGIE SUISSE
CENTRO ALLERGIE SVIZZERA

Helsana
Engagée pour la vie.

Prise en charge de la contribution aux frais par l'assurance-maladie Helsana

Vous êtes assuré(e) auprès d'Helsana? L'assurance Helsana prend en charge 75% des frais imputés, au max. 500 CHF par année calendrier, pour ses client(e)s SANA, et 90% des coûts imputés, au max. 750 CHF par année calendrier, pour ses client(e)s COMPLETEA. En complément aux prestations de COMPLETEA, COMPLETEA EXTRA prend en charge le montant total de la facture jusqu'à concurrence de 500 CHF par année calendrier.

Cette offre est valable pour la participation à une des formations suivantes:

- Formation pour enfants atteints d'eczéma atopique (en allemand)
- Cours pour parents: eczéma atopique
- École de l'anaphylaxie pour enfants et parents
- Formations sur l'anaphylaxie pour adolescents et adultes (en allemand)
- Formation sur l'asthme (en allemand)

Condition: diagnostic médical de la maladie pour laquelle la formation est proposée.

Veillez payer les frais du cours et envoyer la facture à Helsana pour remboursement.

En cas de question, veuillez nous contacter sous info@aha.ch ou au 031 359 90 00.